

**Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

**Manuel du voyageur sur les bords du Rhin**

**Richard**

**Paris, 1846**

Chemin de fer

[urn:nbn:de:bsz:31-124919](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:bsz:31-124919)

**CHEMIN DE FER**

DE STRASBOURG A BALE ET DE BALE A STRASBOURG.

**Heures de départ.**

DE STRASBOURG : 6 h. 50 m. — 9 h. 50 m. — Midi.  
4 h. 50 m. — 7 h. (soir).

TRAJET EN 5 HEURES.

DE BALE (Saint-Louis) : 6 h. — 8 h. 50 m. — Midi.  
5 h. 50 m. — 6 h. 50 m. (soir).

TRAJET EN 5 HEURES.

**STATIONS.****PRIX DES PLACES.**

STRASBOURG (st. prov.). —	} Diligences. 13 f. 95 c. Chars-à-bancs. 10 60 Wagons. 7 15
SCHLESTADT. — COLMAR. —	
MULHOUSE. — SAINT-LOUIS (BALE).	

**VOITURES.**

Une voiture, de Strasbourg à Bâle et *vice versa*, tous frais de poste compris, 50 francs.

Les enfants accompagnés de leurs parents voyagent gratuitement : dans les diligences et chars-à-bancs jusqu'à sept ans ; dans les wagons jusqu'à quatre ans. Au-dessus de cet âge, ils payent place entière.

**BAGAGES.**

Les bagages des voyageurs seront transportés gratuitement jusqu'à concurrence de 20 kilogr. par personne. — Les bagages excédant le poids de 20 kilogr. seront soumis à la taxe déterminée par le tarif.

Il ne pourra être délivré au voyageur de bulletin pour les bagages qu'il ne pourrait prendre avec lui, qu'*aux conditions suivantes* :

1° Les bagages seront présentés au bureau des bagages

au moins une demi-heure avant le départ du convoi par lequel ils doivent être expédiés. Passé ce délai, ces bagages ne seront enregistrés qu'après le départ du convoi et pour être expédiés par le convoi suivant. — 2° Les bagages porteront, d'une manière suffisante, l'indication du nom du voyageur auquel ils appartiennent, et de la station du chemin de fer où il se rend.

Tous les bagages qui transitent par les convois, affranchis de visite de douane, sont transportés gratuitement.

Aucun voyageur ne peut monter en voiture sans être muni de son billet, dont le montant devra être acquitté entre les mains du receveur; toute autre perception, à quelque titre que ce soit, est expressément défendue.

Les chiens payent le tiers du prix des places de wagon.

On transporte chevaux et bestiaux.

— DES OMNIBUS se trouvent à chaque station pour conduire en ville les voyageurs et leurs bagages, jusqu'à l'hôtel qu'ils ont choisi.

Le public est prévenu que, cinq minutes avant le départ, il n'est plus distribué de billets dans les bureaux du chemin de fer.

On n'admet dans les convois aucun voyageur porteur d'une arme chargée.

Il est expressément défendu aux employés du chemin de fer de laisser monter les voyageurs en voiture après que le signal du départ est donné.

Un registre est déposé dans chaque station pour recevoir les plaintes des voyageurs qui sont instamment invités à signaler à l'administration tout sujet de mécontentement.

AVIS ESSENTIEL. — Affranchissement de toute visite aux douanes françaises pour les voyageurs qui transitent par les convois partant de Saint-Louis (Bâle) à 6 heures et à 8 heures 30 minutes du matin.

Les voyageurs prenant à l'agence de Bâle des billets pour le Chemin de fer et les Bateaux à vapeur, sont affranchis de tous frais d'omnibus pendant leur trajet.